

Initiatives ministérielles

Le ministre n'est pas obligé de retirer le projet de loi de la Chambre. Il pourrait rencontrer le syndicat immédiatement pour essayer de trouver une solution, mais ce n'est pas la solution que le gouvernement a choisie. Il a décidé d'agir autrement.

Au moment où le premier ministre et des ministres demandent au Canadiens de collaborer à la réforme de la Constitution, en s'écoulant et en se parlant les uns les autres, sans préjugés, il est ironique que le gouvernement fasse exactement le contraire avec ses propres employés. Il refuse de leur parler, de les consulter. Il préjuge de la situation parce qu'il n'accepte même pas de considérer l'offre du syndicat. Il ne veut même pas rencontrer les travailleurs pour voir ce qu'ils ont maintenant à offrir.

Je trouve ironique, aussi, ce matin, d'apprendre du médiateur que les négociations progressent entre le Syndicat des postiers du Canada et la Société canadienne des postes.

On a suggéré, entre autres, au cours des deux ou trois dernières semaines, qu'un médiateur essaie de résoudre le conflit entre le gouvernement et l'Alliance. Le gouvernement a refusé et pourtant c'est son ministre du Travail qui a insisté pour que Postes Canada et le Syndicat des postiers du Canada rencontrent un médiateur pour essayer de résoudre leur conflit. Encore une fois, le gouvernement fédéral ne suit pas les mêmes règles que les autres. Il ne respecte pas les règles qu'il demande aux autres de respecter en ce qui concerne la Constitution canadienne. Il ne respecte pas les règles qu'il impose à Postes Canada et aux postiers, il se fixe ses propres règles. C'est ainsi depuis le début!

Par conséquent, je vais donner au ministre une chance de répondre, en lui posant une question très simple: «Pendant que nous discutons de ce projet de loi, quel mal y a-t-il à ce qu'il rencontre la direction de l'Alliance pour entendre ce qu'elle a à dire? Quel mal cela ferait-il au public canadien?»

M. Loiselle: Monsieur le président, je ne peux évidemment pas partager entièrement le point de vue du député sur les négociations. Il semble oublier qu'elles n'ont pas débuté vendredi, qu'elles durent depuis quelques mois déjà. En fait, voilà 90 jours que nous avons engagé des négociations avec l'AFPC. Nous étions encore à la table de négociations cette semaine. Peut-on vraiment avoir foi dans l'AFPC?

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un document signé par les deux parties:

L'AFPC a accepté. . . et demande à ses membres de rentrer au travail immédiatement et de demeurer à leur poste tant que les négociations se poursuivront.

La partie syndicale a quitté la table de négociations. Pas nous. Nous avons fait de nouvelles offres que le syndicat a refusées. Nous estimons qu'il est inutile de poursuivre le processus plus longtemps puisque le syndicat n'a pas agi de bonne foi, nous laissant croire qu'il n'est pas du tout intéressé à poursuivre les négociations. Contrairement au syndicat, nous n'avons pas quitté la table de négociations.

M. Murphy: Le ministre a refusé de répondre à la question que je lui ai posée. Je ne peux l'y contraindre à la Chambre.

À mon avis, nous ne devrions pas perdre notre temps à nous demander qui est fautif. Quand on examine la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, que cela plaise ou non au ministre, d'aucuns sont d'avis que lui-même et le gouvernement ont été déclarés, plus ou moins explicitement, coupables d'avoir négocié de mauvaise foi en ne faisant pas tous les efforts nécessaires pour aboutir à une solution négociée.

Je pose donc à nouveau au ministre la question que se posent de nombreux Canadiens: Quel mal y a-t-il à ce que lui-même ainsi que le gouvernement reprennent les négociations avec les représentants de l'Alliance, même pendant l'étude de ce projet de loi? Pourquoi ne s'y résoud-il pas dans l'intérêt de la population?

[Français]

M. Loiselle: Monsieur le président, pendant que nous choisissons la voie de la négociation, —c'est pour ça que je trouve étrange les accusations de mon collègue— plusieurs autres gouvernements, mis en face de situations semblables à la nôtre, ont choisi de légiférer.

M. Blaikie: Répondez à la question!

M. Loiselle: C'est précisément la question. Le gouvernement a choisi la négociation. Il l'a fait de bonne foi. Nous sommes retournés à la table; nous avons fait de nouvelles propositions et le syndicat a choisi de quitter la table en disant que nos propositions étaient inacceptables—je l'imagine bien, autrement pourquoi l'aurait-il fait? Et par conséquent, je ne vois pas en quoi